Les o	itoye	nnes e	et citoy	ens s	suisses :	sous		ant le droit de	vote demanden 5 sur les droits p			14, 136, 139 et 194 de l :	a constitutio
I La C	Constitu	ution fé	dérale e	st mod	difiée con	nme s	suit:						
¹ La C écol soci ⁴ Abr Art. S ¹ La C concu ² Elle nota a.	Latt. 94, al. 1 et 4 La Confédération et les cantons s'engagent pour une économie respectueuse de l'environnement et du tissu social et économique local. Abrogé Latt. 96 Politique en matière de concurrence La Confédération légifère afin de lutter contre la concurrence déloyale et le dumping. Elle légifère afin de protéger la production nationale, notamment: a. en régulant le marché par des droits de douane sur les produits importés;					du tis nce la ionale	e,	b. en régulant le marché par une limitation des volumes importés; c. en exigeant que les produits importés respectent des normes sociales, environnementales et de production équivalentes aux nôtres. 3 Elle prend des mesures: a. afin d'empêcher la fixation de prix abusifs par des entreprises ou des organisations de droit privé ou de droit public occupant une position dominante sur le marché; b. afin de lutter contre les conséquences sociales et économiques nuisibles de la sous-enchère économique;			Art. 100, al. 3 3 Abrogé Art. 101, al. 2 2 Elle peut prendre des mesures afin de protéger l'économie suisse. Art. 102, al. 2 2 Abrogé Art. 103, seconde phrase Abrogée Art. 104, al. 2 2 En complément des mesures d'entraide que l'on peut raisonnablement exiger de l'agriculture, la Confédération encourage les exploitations paysannes cultivant le sol.		
		sitions to		es de l	a Constitu	ution	fédérale so	nt complétées comr	me suit:				
				. 94. al.	1 et 4. 96	(Politi	gue en matiè	re de concurrence). 10	00, al. 3, 101, al. 2, 102,	al. 2. 103. secono	de phrase, et 104.	al. 2	
												avant l'entrée en vigueur de la no	uvelle législation
рорі	ulaire	est pu	ınissak	ole se	lon l'art	icle	281 respe	ectivement l'art	icle 282 du code	pénal.			
	Cantor	n:					N° postal:		Commune politique				
Α	Nom	n:			Prénom		N° postal:	Date de naissance (jour/mois/année)	Commune politique Adress exacte (rue et numéro)			Signature manuscrite	Contr (laiss en bla
A	Nom				Prénom		N° postal:		Adress exacte			Signature manuscrite	(laiss
Н	Nom				Prénom		N° postal:		Adress exacte			Signature manuscrite	(laiss
1	Nom				Prénom		N° postal:		Adress exacte			Signature manuscrite	(laiss
1 2	Nom				Prénom		N° postal:		Adress exacte			Signature manuscrite	(laiss
1 2 3	Nom				Prénom		N° postal:		Adress exacte			Signature manuscrite	(laiss
1 2 3 4	Nom				Prénom		N° postal:		Adress exacte			Signature manuscrite	(laiss
1 2 3 4 5 6 Exp	Nom (écrire	on du ctionno	et si possil délai aire so droit d	i imp	Prénom ajuscules)	our ertifi	la récol le que les re fédérale	te des signat de dans la comm	Adress exacte (rue et numéro)	e) signataire née et y exe	cent leurs dr	tive populaire dont les	(laiss en bla
1 2 3 4 5 6 Exp	Nom (écrire	on du ctionno	et si possil délai aire so droit d	i imp	Prénom ajuscules)	our ertifi	la récol le que les re fédérale	te des signat de dans la comm	Adress exacte (rue et numéro) cures: 1er mai 2(nombrune susmentions	e) signataire née et y exe	cent leurs dr	tive populaire dont les	(laiss en bla
1 2 3 4 5 6 Exp	Nom (écrire	on du ctionno	et si possil délai aire so droit d	i imp	Prénom ajuscules)	our ertifi	la récol le que les re fédérale	te des signat de dans la comm	Adress exacte (rue et numéro) Eures: 1er mai 2 (nombr une susmentioni nanuscrite et fon	e) signataire née et y exer ction officie	cent leurs di	tive populaire dont les	noms figure

D'autres listes peuvent être commandées à l'adresse suivante: La Vrille, Case Postale 171, 1242 Satigny, www.economie-utile-a-tous.ch

ANNE-MARIE, rue des Rois 19, 1204 Genève.

ROULIN DORIS, chemin de la Montagne 74, 1224 Chêne-Bougeries - BERGUER FRANCOISE, Rampe de Choully 35, 1242 Satigny - SJOLLEMA-MARQUET